



### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Réforme territoriale : où en est-on ?

En transférant l'essentiel des compétences des Départements aux autres échelons, le Gouvernement veut réduire le « millefeuille territorial ». Le point sur la réforme en cours.

La réforme territoriale lancée par le Gouvernement a pour objectif de générer des économies de gestion en simplifiant le « millefeuille territorial ».

Trois grandes mesures ont été annoncées. Une fusion des régions pour en réduire le nombre et constituer des collectivités disposant de plus de moyens pour exercer leurs compétences. Une suppression à terme de l'échelon départemental. Un renforcement de l'intercommunalité.

Pour ce qui concerne l'Eure-et-Loir, la région Centre ne devrait finalement pas fusionner avec les régions voisines du Limousin et de Poitou-Charentes comme l'avait proposé le président de la République. Restent donc d'actualité, l'évolution des Conseils généraux et la refonte de la carte intercommunale.

Sur ce dernier point, peu d'éléments ont pour l'instant été livrés par le Gouvernement, sinon qu'un seuil de 20 000 habitants minimum serait à l'étude pour constituer la nouvelle carte.

Concernant les Départements, la réforme a connu plusieurs étapes. Le premier scénario prévoyait la suppression pure et simple des Départements à horizon 2020 (ce qui in fine implique une modification de la Constitution).

### Trois scénarios pour les Départements

Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a réévalué cet objectif en annonçant le maintien des Conseils généraux dans les départements ruraux et leur transformation en fédération des intercommunalités dans les départements « intermédiaires ». Il n'est donc plus question de supprimer le Département d'Eure-et-Loir, dans la mesure où il ne pourra pas se constituer de métropole sur notre territoire (le seuil étant à 400 000 habitants).

### Des transferts de compétences

Au-delà de ces questions « structurelles », l'enjeu de la réforme se situe également dans la nouvelle répartition des compétences entre collectivités, qui devrait être prochainement présentée au Parlement. Là encore, les Départements sont au centre de la réforme, l'objectif du Gouvernement étant de transférer le maximum de leurs compétences à d'autres échelons.

Collèges, entretien et aménagement des routes



### SOMMAIRE

P1-2

#### DOSSIER

Réforme territoriale : où en est-on ?

P2

#### 3 QUESTIONS À

Philippe Voyet, Maire de Fains-la-Folie

P3

#### À VOTRE SERVICE

Action sociale : une nouvelle organisation territoriale pour être au plus près des Euréliens

#### ZOOM SUR

L'ASFEDDEL fête ses 20 ans

P4

#### EN BREF

Six nouveaux points de covoiturage

Le Pôle économique opérationnel

Scènes euréliennes 2014-2015

Un nouvel espace destiné aux seniors

#### INITIATIVES

Boost'investissement : Le plan de soutien du Conseil général à l'économie locale

# dossier

3 QUESTIONS À

« Cette réforme est préoccupante pour toutes les Communes »

**Philippe Voyet,**  
Maire de Fains-la-Folie (320 habitants)

■ Les Conseils généraux pourraient disparaître en 2020. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

C'est très grave ! Le Département a un lien de proximité avec les Communes et donc, avec nos administrés. En ces temps de crise, nos concitoyens ont plus que jamais besoin des services des Conseils généraux, sans lesquels la situation va devenir très difficile pour les plus fragiles d'entre eux. Sans doute est-il nécessaire de réformer les choses, mais le débat actuel ne me semble pas aller dans le bon sens. Cette réforme est décidée par des hommes politiques parisiens ou du moins, urbains, qui ne connaissent pas la réalité de nos territoires ruraux.

■ Les EPCI pourraient monter en puissance... Est-ce, selon vous, une ébauche de solution ?

Non, si c'est à marche forcée et imposée par le Gouvernement. Leur montée en puissance se fait déjà, mais de façon choisie par les élus pour répondre aux attentes en termes de service aux habitants. On transfère petit à petit les compétences nécessaires pour lesquelles l'on prévoit les moyens associés. La marche forcée reviendrait à des transferts de problèmes, imposant des charges supplémentaires sans compensation logistique et financière. Les communautés de communes, même renforcées et dynamiques ne me paraissent pas être un cadre pertinent pour tous les sujets, si l'on veut garantir une bonne qualité de service aux citoyens.

■ Que pensez-vous des réformes locales en cours ?

Les dotations et nos moyens sont en forte diminution. Au final, les petites Communes et les Départements ruraux seront les plus pénalisés. Cela tient à la fois à l'esprit dans lequel la «réforme» a été conduite et aux choix qui, pour l'instant, semblent être faits.

départementales, création des zones économiques, ramassage scolaire et transports inte rurbains... autant de compétences du Conseil général qui pourraient désormais être pilotées depuis Orléans par la Région.

D'autres compétences, en matière d'environnement, de sport ou de culture, voire l'action sociale et l'aide sociale à l'enfance (ex-assistance publique) seraient désormais à la charge des intercommunalités.

Quelle que soit la formule finalement adoptée, ces transferts et la réorganisation des trois échelons territoriaux ajoutent un nouveau défi à relever dans un contexte déjà difficile pour les élus locaux confrontés à la situation économique et à la baisse des dotations de l'État.



## Quel calendrier ?

Le volet «Compétences» de la réforme territoriale devrait être, en novembre, le premier grand texte examiné en première lecture par le Sénat.

Le Gouvernement compte faire adopter la réforme d'ici la fin de l'année pour pouvoir organiser les élections locales dans les nouvelles Régions en décembre 2015. Il respecterait ainsi un délai d'un an entre l'établissement de la nouvelle carte administrative du pays et le scrutin. S'il ne tient pas ce calendrier, le vote tomberait en 2016, juste avant la présidentielle, un moment inapproprié.

## Faut-il réviser la Constitution ?

L'article 72 de la loi fondamentale pose que les Départements sont administrés « librement par des conseils élus ». Leur suppression exige donc que la Constitution soit révisée. En restant dans le cadre existant, il est néanmoins possible de transformer les Conseils généraux en assemblées aux pouvoirs plus restreints.

# À votre service

## Action sociale : une nouvelle organisation territoriale pour être au plus près des Euréliens



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, le Conseil général a adopté un nouveau maillage de ses services sociaux pour être encore plus proche des Euréliens et répondre plus efficacement à leurs

besoins. L'organisation territoriale des différents services de la Protection maternelle et infantile, Aide sociale à l'enfance, Action sociale, Insertion, Aides aux seniors et aux personnes handicapées... devait être mise à jour pour tenir compte des évolutions sociologiques et démographiques qui ont eu lieu depuis sa mise en place en 2000.

Augmentation de l'activité, développement de nouveaux services (notamment à destination des personnes âgées dépendantes et de leur famille avec l'ouverture des Espaces seniors info-services), émergence de nouveaux territoires de gouvernance

locale, etc. les raisons de repenser cette organisation étaient nombreuses

Pour autant, la territorialisation de la DGAS (Direction générale adjointe des solidarités) reste pour l'essentiel une question technique d'organisation. En effet, les Euréliens souhaitent obtenir la meilleure réponse, au plus près et le plus rapidement possible. Ils savent pouvoir compter sur les centaines d'heures de permanences qui sont tenues chaque semaine sur l'ensemble de notre territoire.

Avec cette rentrée, une nouvelle carte territoriale se met donc en place et chacune des communes recevra au fur et à mesure, les nouveaux permanenciers des services du Conseil général, précisant les nouvelles zones d'intervention des services et leurs lieux et temps de permanences.

## ZOOM SUR

### L'ASFEDEL fête ses 20 ans

Cette année l'AsFEDEL fête ses 20 ans, l'occasion pour « L'Elu » de revenir sur cette structure qui vient en aide aux collectivités et aux associations. L'AsFEDEL a été créée en 1994 par Philippe Deslandes, Préfet d'Eure-et-Loir et Martial Taugourdeau, Président du Conseil général. À l'époque, l'idée était d'aider les petites communes et les associations du bassin chartrain dans leur gestion de ressources humaines des emplois aidés.

Conseil en recrutement, sécurisation juridique du contrat de travail, gestion administrative et financière du contrat, accompagnement social et professionnel des salariés... Autant de services que l'AsFEDEL propose. Mais ce n'est pas tout, l'association a également développé une activité de mise à disposition de salariés en contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). L'objectif : accompagner les personnes en contrat vers l'emploi durable.



Depuis octobre 2013, l'association étend son activité, en partenariat avec la DIRECCTE - UT 28 (Direction du Travail), via le dispositif Emploi d'Avenir sur l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Forte d'une centaine d'adhérents et de ses vingt années d'expertise dans l'accompagnement des publics en insertion via les contrats aidés (plus de 2500 salariés), l'AsFEDEL vous propose de vous accompagner dans l'intégralité de votre

démarche de recrutement de salarié en Emploi d'Avenir ou en CUI-CAE.

#### Renseignements :

Antenne de Chartres-Champhol  
2, rue du Pigeon Voyageur  
28300 Champhol – 02 37 33 33 01  
Antenne de Châteaudun  
1, rue des Empereurs.  
28200 Châteaudun – 02 37 45 78 01

# en bref

## MOBILITÉ

### Six nouveaux points de covoiturage

Mis en place par le Conseil général, en partenariat avec les communes et intercommunalités, les «points de covoiturage» proposent des lieux situés à proximité d'axes empruntés, clairement identifiés et sécurisés, réservés à la pratique du covoiturage. Cet automne, six nouveaux emplacements seront inaugurés à Brou, Dangers, Morancez, Brezolles, Saint-Rémy-sur-Avre et Abondant. Ils viendront renforcer le maillage déjà existant et portent à 21 le nombre de lieux de covoiturage euréliens.

@ covoiturage.eurélien.fr

## TERRITOIRE

### Le Pôle économique opérationnel



La reconversion de l'ancien bâtiment des Archives départementales, rue du Cardinal Pie à Chartres, en Pôle économique eurélien vient de s'achever. Une fois les aménagements intérieurs terminés (mobiliers de bureaux, matériel informatique...), le Comité départemental du tourisme, le Codel et Polepharma pourront emménager dans leurs nouveaux locaux, avant la fin de l'année. Bâti sur quatre niveaux, ce pôle d'accueil et d'échanges comprendra une trentaine de bureaux, huit salles de réunion dont un auditorium de 70 places et une salle d'exposition de 150 m<sup>2</sup> (ancienne chapelle). Le coût de cette restructuration s'élève à 4,9 millions d'euros.

## SPECTACLE VIVANT

### Scènes euréliennes 2014-2015

Important pour les élus en termes d'irrigation territoriale culturelle, le dispositif des Scènes euréliennes évolue cette année : il ne s'agit plus seulement de proposer un spectacle, mais de tenter de l'ancrer davantage par des actions avant et après. De septembre 2014 à l'été 2015, les Euréliens sont invités à découvrir ou redécouvrir une cinquantaine de compagnies qui viendront, le temps d'une soirée, proposer une autre façon de regarder le monde et de l'interpréter. 6000 spectateurs sont attendus pour cette nouvelle saison, où les artistes soutenus viendront présenter leur travail dans les divers lieux du patrimoine départemental.

## SENIORS

### Un nouvel espace destiné aux seniors

Les Espaces Seniors info-services constituent à la fois une structure d'accueil de proximité, d'orientation et d'accompagnement, destinés aux personnes âgées. Une équipe de professionnels y est à leur disposition pour les renseigner et les aider dans leurs démarches.

Après Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou, c'est place des Epars à Chartres que le Conseil général d'Eure-et-Loir a ouvert son 4<sup>e</sup> «Espace Seniors info-services». Pour les personnes ne pouvant s'y rendre, des permanences sont également organisées dans les principales communes du territoire du bassin chartrain et les professionnels peuvent aussi se déplacer à domicile.

# initiatives

## Boost'investissement : le plan de soutien du Conseil général à l'économie locale

Adopté en juin dernier, ce plan, d'un montant de 13 millions d'euros, vise à favoriser l'investissement des collectivités euréliennes et à renforcer certains programmes du Conseil général.



L'investissement public est un levier important pour l'économie locale. C'est pourquoi le Conseil général a décidé de soutenir l'investissement de proximité en qualité de cofinanceur ou de maître d'ouvrage. Ainsi, le plan voté par l'Assemblée départementale s'établit sur 13 millions d'euros.

Concrètement : quatre grandes priorités se dégagent de ce plan baptisé «Boost'Investissement». D'abord, le renforcement du Fonds d'aide aux communes (FDAiC) avec 4 millions d'euros supplémentaires répartis sur deux années. L'exercice 2014 passe ainsi de 8,1 à 10,1 millions d'euros. Pour mémoire, ce Fonds permet de financer des projets portés par les communes, tels que des travaux de voirie ou des constructions scolaires. Sans ce soutien du Conseil général, beaucoup de projets ne verraient sans doute pas le jour. Ensuite, le Conseil général lance, pour ce second semestre 2014, un nouvel appel à projet pour la création de logements locatifs adaptés aux seniors de type «Euréliales». Il cible prioritairement les territoires insuffisam-

ment dotés. Pour financer la construction de ces résidences, le Département prévoit un financement supplémentaire de l'ordre de 1 million d'euros.

### 5 millions d'euros pour le réseau routier

Boost'Investissement prévoit également 5 millions d'euros pour améliorer les conditions de circulation sur le réseau routier départemental. Cette somme sera répartie également entre des travaux d'investissement et des travaux d'entretien des routes. Enfin, le Conseil général intensifiera ses efforts en faveur des collèges, en mobilisant un crédit d'investissement de 3 millions d'euros. À l'heure où les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics subissent la crise de plein fouet, le Conseil général et les communes partenaires de Boost'Investissement apportent une contribution concrète au maintien de l'activité économique et de l'emploi.

@ Plus d'infos sur [www.eurélien.fr](http://www.eurélien.fr)